

## Demande d'ordonnance alimentaire (si l'intimé ne fournit pas de renseignements financiers)

L'autorité désignée au Yukon enverra votre demande à l'« État pratiquant la réciprocité » (là où réside habituellement l'intimé), où elle sera acheminée au tribunal compétent. L'intimé sera avisé de votre demande et il en recevra une copie. Le tribunal fixera une date d'audience, et l'intimé devra remplir certaines formules et se présenter à l'audience. Le tribunal étudiera alors tous les éléments de preuve et rendra une ordonnance.

Que se passe-t-il si l'intimé ne se présente pas à l'audience ou s'il ne dépose pas les formules et documents requis? Ça arrive à l'occasion, et c'est pour y pallier que la Formule F existe. Si l'intimé ne se présente pas à l'audience ou s'il ne fournit pas au tribunal les renseignements financiers que celui-ci lui a demandés, alors le tribunal peut rendre une ordonnance en se fondant sur ce que **vous** connaissez de la situation financière de l'intimé.

Selon la demande que vous présentez, il se peut que pour remplir la Formule F, vous ayez besoin de renseignements inscrits sur d'autres formules. Il se peut aussi que vous deviez effectuer certaines recherches si vous ne connaissez pas les sources de revenu de l'intimé.

Il n'est pas obligatoire de remplir la Formule F. Mais si l'intimé omet de se présenter à l'audience ou de fournir au tribunal les renseignements financiers que celui-ci lui a demandés, cette formule constitue votre demande officielle d'ordonnance. Et sans cette formule et les renseignements que vous y fournissez, le tribunal peut se voir dans l'impossibilité de rendre une ordonnance.

Passons en revue la Formule F. Assurez-vous d'en avoir deux exemplaires, dont un vous servira de brouillon. Inscrivez les renseignements que vous devez obtenir dans la feuille de travail qui figure à la fin du présent Guide.

\* \* \*

### Votre demande

Cochez d'abord la case qui apparaît dans le coin supérieur gauche de la formule : il s'agit de votre demande. Quant à l'espace réservé pour un montant, à la 2<sup>e</sup> ligne, vous le remplirez plus tard.

### Que signifie l'expression « attribuer »?

Il s'agit d'un terme juridique, auquel le dictionnaire donne le sens de « considérer comme appartenant à [quelqu'un] ou comme provenant de [quelqu'un] ». Il peut donc s'agir d'une estimation qu'on fait en connaissance de cause. En d'autres mots, si ni vous ni le tribunal ne connaissez le revenu **réel** de l'intimé, le tribunal peut lui « attribuer » un revenu raisonnable en se fondant sur le montant de revenu qu'il touchait dans le passé et sur tout autre renseignement pertinent.

### La nature de l'ordonnance demandée

La formule comporte ensuite 3 petites cases à cocher. Vous en cocherez une ou plusieurs, selon ce que vous demandez au tribunal d'ordonner.

- Une pension alimentaire pour vous-même. Vous devez dans ce cas remplir et annexer la Formule J et la Formule K, qui vous permettront de déterminer le montant de pension à inscrire sur cette ligne. Si vous ne les avez pas encore remplies, ajoutez-les dans votre liste de choses à faire.
- Une pension alimentaire pour enfants d'un montant mensuel de \_\_\_\_\_ \$. Vous pouvez inscrire le montant prévu dans les tables des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, ou tout montant autrement établi. Si vous demandez au tribunal d'ordonner le versement d'une pension dont le montant est *différent* de celui qui est prévu dans les tables, vous devez remplir la Formule G si vous êtes la personne qui recevra la pension, ou la Formule I si vous êtes la personne qui la versera. Vous pouvez aussi choisir de laisser le montant en blanc, auquel cas le tribunal fixera le montant de la pension en se servant des tables des lignes directrices.
- La part des dépenses spéciales qui incombe à l'intimé. Si vous cochez cette case, vous devez remplir la Formule H (ajoutez-la à votre liste de choses à faire). Le tableau qui suit est un résumé des renseignements fournis dans la Formule H. Vous devez additionner toutes les dépenses attribuées à chaque enfant dans la Formule H.

Inscrivez le nom de l'enfant, le type de dépense spéciale, et le montant que vous déboursez (déduction faite de tout crédit d'impôt ou de toute portion de la dépense qui est payée par une autre personne ou qui vous est remboursée par une assurance, etc.). Inscrivez finalement le montant que vous réclamez de l'intimé, c'est-à-dire la part de cette dépense spéciale que vous souhaitez qu'il assume.

### Renseignements sur les sources de revenu de l'intimé

Dans le reste de la Formule F, vous fournissez les renseignements dont vous disposez relativement aux sources de revenu de l'intimé. Le tribunal pourra éventuellement s'en servir pour « attribuer » un revenu à l'intimé si celui-ci omet de se présenter à l'audience ou de fournir les renseignements financiers dont le tribunal a besoin.

Cette section comporte cinq articles, que vous ne remplirez pas tous. Lisez bien ce qui suit pour pouvoir déterminer lesquels remplir.

#### 1. Vous croyez que le revenu annuel de l'intimé est d'environ \_\_\_\_\_ \$

Vous croyance doit être justifiée. N'inscrivez ce montant qu'après avoir rempli le reste de la Formule F.

#### 2. Dernière source de revenu connue de l'intimé

Que savez-vous des sources de revenu de l'intimé? Voici un **exemple** :

*Surinder et ses deux enfants résident au Yukon. Anna et Surinder se sont séparés il y a 4 mois, et Anna a ensuite déménagé dans une autre province. Surinder demande une pension alimentaire pour enfants. Il sait que Anna travaillait comme infirmière au Yukon, et il connaissait son salaire. Au cours d'une conversation téléphonique le mois dernier, elle lui a dit qu'elle ne travaillait toujours pas mais qu'elle prévoyait décrocher un emploi d'infirmière deux semaines plus tard.*

Dans cet article, Surinder cocherait la case « Emploi » et il inscrirait, dans l'encadré, l'endroit où travaillait Anna et à quel titre. Étant donné qu'ils se sont récemment séparés, il pourrait en plus inscrire quel était son revenu annuel. Il ajouterait aussi une phrase comme celle-ci : « L'intimée m'a déclaré, au cours d'une conversation téléphonique que nous avons eue le (date), qu'elle prévoyait décrocher un emploi d'infirmière le (date) ».

Dans cet exemple, le demandeur (Surinder) possédait beaucoup d'information. Ce n'est pas toujours le cas, surtout lorsque les parents rompent le contact. N'oubliez pas qu'il s'agit de renseignements sur la **dernière** source de revenu connue de l'intimé, dont vous devez avoir eu *personnellement* connaissance. Ce doit donc être une certitude, et non une simple estimation.

#### 3. Les renseignements les plus récents dont vous disposez relativement au revenu de l'intimé

Remplissez cet article si vous détenez des documents qui révèlent les sources de revenu de l'intimé. Vous avez peut-être sous la main d'anciens documents, tels des relevés T4, déclarations de revenus ou relevés de placements. N'oubliez pas que cet article traite des *sources de revenu* de l'intimé, et non de ses dépenses.

Il y a lieu de remplir l'un ou l'autre des articles 4 et 5 lorsque vous ignorez totalement quelles sont les sources de revenu actuelles de l'intimé. Ces deux articles se ressemblent, mais ils comportent une importante différence. Remplissez l'article 4 si vous connaissez le genre de travail ou d'emploi qu'occupait l'intimé dans le passé, mais remplissez plutôt l'article 5 si vous ne possédez aucun renseignement ni sur son expérience de travail ni sur son travail actuel.

#### Exemples :

*Reprenons l'exemple de Surinder et Anna. Surinder détient des renseignements sur le plus récent emploi d'Anna, et il connaît le genre d'emploi qu'elle occupe actuellement dans la province où elle a déménagé. Il remplira donc l'article 4.*

*Prenons un autre exemple. Marie et Angelo se sont séparés il y a bon nombre d'années. Pendant qu'ils cohabitaient, Angelo n'avait ni métier habituel ni emploi permanent : il a, à tour de rôle, travaillé comme manœuvre, messenger à vélo, aide-cuisinier et travailleur agricole. Le peu d'information que possède Marie remonte à dix ans. Marie remplira donc l'article 5.*

#### 4. Aucun renseignement sur le revenu actuel de l'intimé

Remplissez cet article si vous connaissez le genre de travail ou d'emploi qu'a exercé l'intimé dans le passé. Cochez la première case et inscrivez le travail ou l'emploi exercé par l'intimé, et à quelles dates.

Vous devrez effectuer certaines recherches avant de cocher la deuxième case. Inscrivez-les dans votre liste de choses à faire à la fin du présent Guide.

Supposons que Surinder découvre, à la bibliothèque publique ou sur Internet, un document qui démontre qu'une infirmière possédant la formation et l'expérience d'Anna touche normalement, dans la province où Anna a déménagé, un revenu annuel de « X \$ ». Il peut imprimer ou photocopier ce document et l'annexer à la Formule F, et remplir ensuite les blancs dans l'article 4.

Troisième case : Cette case s'applique-t-elle à votre situation? **Exemple** : *Kelly sait que Helen possède un condominium qu'elle a hérité de sa grand-mère. Elle le loue à un cousin pour un loyer mensuel de 100 \$, donc considérablement inférieur à la normale. S'il était loué au « prix du marché », le revenu de Helen serait plus élevé et elle pourrait verser une meilleure pension alimentaire pour leur enfant. Helen possède aussi d'autres éléments d'actif, notamment des prêts sans intérêt et un immeuble inscrit au nom d'une autre personne.*

Quatrième case : Vous pouvez visiter le site Web de Développement des ressources humaines Canada. Vous y trouverez des renseignements sur les profils d'emploi – une vaste gamme d'emplois et leur rémunération respective. Vous devez donc savoir quel genre de travail ou d'emploi l'intimé est actuellement susceptible d'exercer. Ce renseignement aidera le tribunal à « attribuer » un revenu à l'intimé.

Cinquième case : Si vous disposez d'autres documents relatifs aux sources de revenu de l'intimé, énumérez-les et annexe-les.

## 5. Aucun renseignement sur le revenu ou l'emploi actuels de l'intimé

Remplissez cet article si vous **ignorez tout** des sources de revenu de l'intimé, ou du type de travail ou d'emploi qu'il exerce ou est susceptible d'exercer. Revenons à l'exemple de Marie et Angelo. L'information que détient Marie sur le travail d'Angelo remonte à très longtemps, et il y a des années qu'ils ont rompu le contact. Elle ne sait pas du tout comment il gagne maintenant sa vie. Marie souhaite que le tribunal rende une ordonnance, même dans l'éventualité où Angelo omettrait de se présenter à l'audience ou de fournir au tribunal les renseignements financiers requis. Elle devra donc effectuer quelques recherches, tout comme vous si vous êtes dans une telle situation.

Première case : Rendez-vous à la bibliothèque publique ou consultez l'Internet pour trouver des

renseignements sur le « revenu annuel moyen » d'une personne qui habite dans l'« État pratiquant la réciprocité » (là où réside l'intimé). Imprimez ou photocopiez le document pertinent, et annexe-le à la Formule F. Dans le premier énoncé, inscrivez la source du renseignement et le montant du revenu annuel moyen.

Deuxième case : Statistique Canada présente, sur son site Web, le revenu moyen des familles qui vivent dans chacune des villes ou communautés du Canada. Si vous n'avez pas accès à Internet, allez dans une bibliothèque publique, car la plupart des bibliothèques ont une connexion Internet. Vous devrez imprimer le document pertinent et l'annexer à la Formule F.

Troisième case : Énumérez et annexe les autres documents dont vous disposez relativement aux sources de revenu de l'intimé.

## Feuille de travail

Après avoir rempli votre brouillon de la Formule F et trouvé les renseignements requis, vous pouvez remplir le blanc en haut de la première page car vous avez fait, en connaissance de cause, une estimation du revenu de l'intimé. Inscrivez-y donc ce montant. Vous devez justifier l'établissement de ce montant et démontrer qu'il est raisonnable en fournissant au tribunal certaines preuves et certains documents. Ainsi, le tribunal sera en mesure de rendre une ordonnance même si l'intimé ne se présente pas à l'audience ou s'il ne fournit pas au tribunal les renseignements financiers requis.

Si vous ne détenez que peu de renseignements sur les sources de revenu de l'intimé, vous aurez sans doute bien des choses à faire afin de pouvoir remplir la Formule F. Notez-les dans la feuille de travail ci-dessous, où vous pourrez cocher chacune des cases de la colonne « Complété » dès que vous aurez obtenu le renseignement recherché. Conservez tous les documents contenant ces renseignements avec l'exemplaire de la Formule F que vous aurez retranscrit au propre.

## RAPPEL

N'oubliez pas de signer dans l'espace prévu à cette fin au bas de la Formule F, et d'annexer tout document susceptible d'inciter le tribunal à décider en votre faveur.

## Feuille de travail

| <b>Documents et renseignements à obtenir / Choses à faire</b>                                   | <b>Complété</b> |
|---|-----------------|
| Inscrire le montant de pension demandé, en haut de la 1 <sup>re</sup> page                      |                 |
| Inscrire le revenu annuel de l'intimé, au 1 <sup>er</sup> paragraphe de la 1 <sup>re</sup> page |                 |
| Remplir la Formule A  |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |
|   |                 |